Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

Arrêté n°151-2025

LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Madame GONCALVES Virginie, Bella Mode, 11 Place Amédée Lefaure - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper la place Amédée Lefaure, à l'occasion d'un marché, le samedi 12 juillet 2025 de 15 h 00 à 22 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du marché et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : Le marché décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Le samedi 12 juillet de 12 h 00 à 22 h 00, la circulation et le stationnement seront interdits sur l'ensemble de la place Amédée Lefaure (plan joint).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires ainsi que les barrières et clôture de la zone seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, quinze mai deux mille vingt-cinq.

Destinataires :
- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame GONCALVES Virginie.

Le Maire,

MAIRIE DE LA SOUTERRAINE (Creuse)

Etienne LEJEUNE

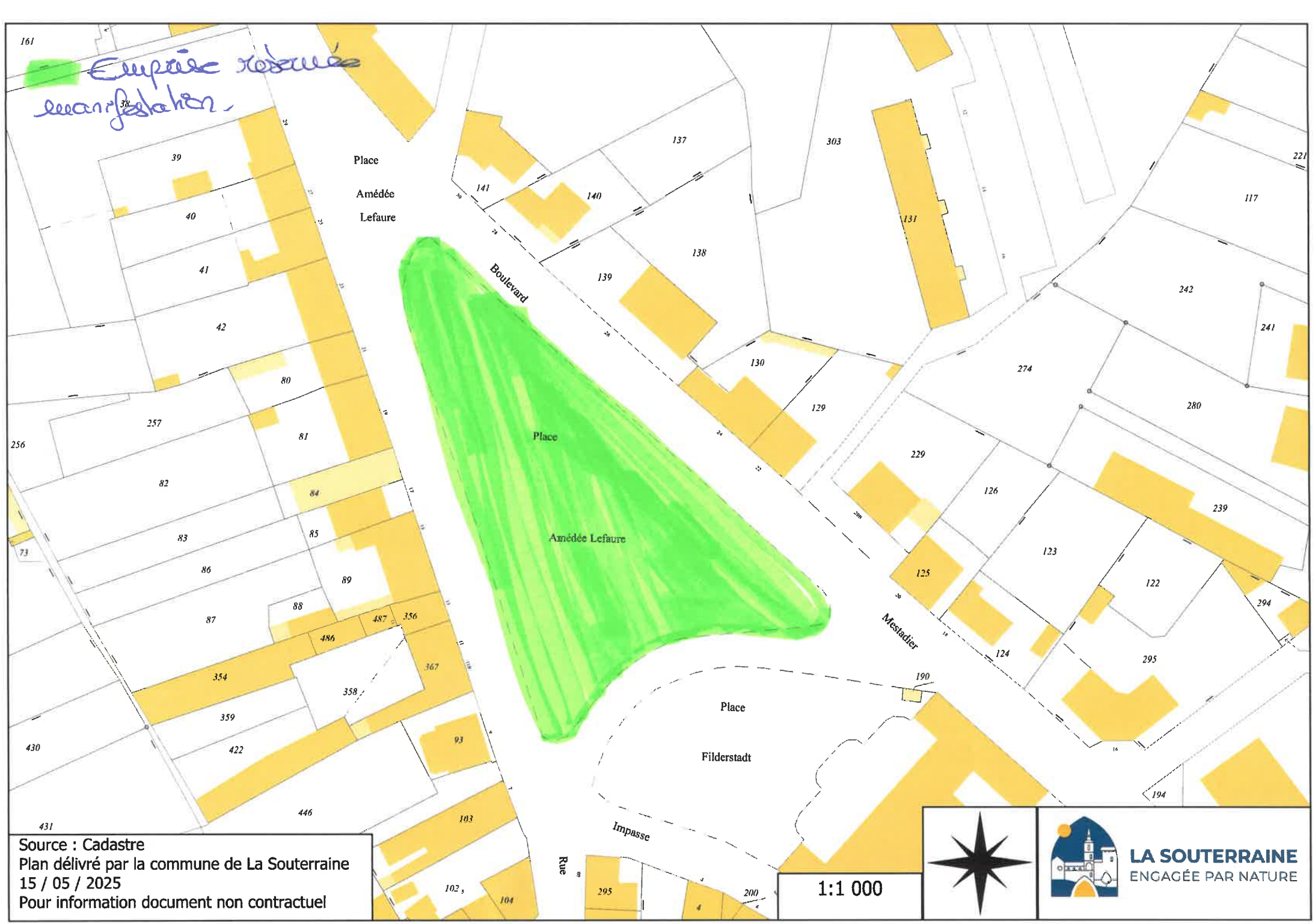
Emprise retenue
manifestation
Place
Amédée
Lefaure
Boulevard
Place
Amédée Lefaure
Mestadier
Place
Filderstadt
Impasse
Rue
1:1 000
Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
15 / 05 / 2025
Pour information document non contractuel
LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE